

Récapitulatif de votre démarche en ligne

Le 17/05/2025 à 10:14:26, vous avez effectué une déclaration de conservation de logement étudiant.

Vous êtes allocataire de Caf de la Haute-Garonne.

Conservation du logement pendant les vacances d'été

Vous déclarez conserver votre logement à la rentrée Vous payez votre loyer sans interruption jusqu'à la rentrée

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (L.262-46 du Code de l'action sociale et des familles - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

NDWEB 17/05/2025 10:14

MAT 2581695 PAGE 1/1 IDX 6093100 S 311

